



Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 avril 2025



TABLE DES MATIERES

1.	ALLOCUTION D'OUVERTURE.....	3
2.	DESIGNATION DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE GENERALE	4
3.	PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2024	4
4.	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
5.	RAPPORT D'ACTIVITE	6
6.	RAPPORT MORAL	7
7.	APPROBATION DES COMPTES ANNUELS	16
8.	APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2025-2026	21
9.	INTERVENTIONS DES PERSONNALITES.....	23
10.	REMISE DES MEDAILLES.....	24
11.	DISCOURS DE CLOTURE	25

1. Allocution d'ouverture

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Mesdames, messieurs, chers amis, chasseurs et non chasseurs,

Soyez les bienvenus en cette salle qui vous est désormais familière. Je remercie la ville de Champniers et son maire, Mickaël LAVILLE, de nous accueillir, chaque année, au Complexe Paul Dambier.

Pour nous accompagner aujourd'hui, nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous des représentants du monde de la chasse, et des structures avec lesquelles nous travaillons au quotidien.

Nous avons également l'honneur d'accueillir certaines personnalités :

- 1) Monsieur Hervé SERVAT, Directeur Départemental des Territoires de la Charente, représentant Monsieur le Préfet.
- 2) Madame Caroline COLOMBIER, Députée de la 3ème circonscription de la Charente.
- 3) Monsieur René PILATO, Député de la 1ère circonscription de la Charente.
- 4) Monsieur Mathieu LABROUSSE, Président de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Charente et représentant le Président Alain ROUSSET au titre du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.
- 5) Madame Maryline VINET, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Charente.
- 6) Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président de l'Association des maires et présidents d'intercommunalités de la Charente.
- 7) Monsieur Cédric DE PENFENTENYO DE KERVEREGUIN, colonel du groupement de gendarmerie de la Charente.
- 8) Madame Laurianne TAVERNIER, Cheffe du service « Santé et protection animale et environnement » à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Charente.
- 9) Monsieur Mathieu RHONE, chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité et son adjointe, Madame Victoria TARDIEU.
- 10) Monsieur Jérôme JAYAT, responsable du service départemental de l'Office National des Forêts.
- 11) Madame Laëtitia PLUMAT-PERROCHEAU, Présidente et Monsieur Xavier DESOUCHE, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture de la Charente.
- 12) Monsieur Frank OLIVIER, Président de la Coordination Rurale de la Charente.
- 13) Monsieur Jean-Bernard SALAT, Président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, section Charente.
- 14) Madame Isabelle LEYDIER-DELAVALLE, Présidente du Centre d'Etude Technique Environnemental et Forestier de la Charente.
- 15) Monsieur Fernand PATRIER, administrateur de l'association Prom'haies.
- 16) Madame Françoise GADON, administratrice au Groupement de Défense Sanitaire de la Charente.
- 17) Messieurs Thibault DUPERROY et Karel MAUBRUN, conseils au sein de Lavalette Avocats Conseils.
- 18) Monsieur Xavier MERLET, Adjoint au Directeur d'agence de la Couronne, Ma Campagne et Saint Michel du Crédit Agricole Charente Périgord.
- 19) Monsieur Jacky DIACRE, Trésorier de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres.
- 20) Monsieur Sébastien HAU, Directeur de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne.
- 21) Monsieur Samuel NAUD, Trésorier de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente-Maritime.
- 22) Monsieur Laurent NICOLAS, administrateur de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde.
- 23) Monsieur Louis-Guillaume BLANC, Commissaire aux Comptes.
- 24) Madame Fanny RODRIGUEZ, Expert-Comptable.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 avril 2025

Avant de dérouler l'ordre du jour, il est d'usage de rendre hommage à nos camarades chasseurs disparus. Je vous invite, donc, à vous lever et à observer une minute de silence à leur mémoire.

Conformément à l'article 11 des statuts des Fédérations de chasseurs, je déclare ouverte l'assemblée générale ordinaire du vendredi 18 avril 2025.

2. Désignation du bureau de l'assemblée générale

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Suivant l'article 5 du règlement intérieur de la Fédération, même s'il ne s'agit pas d'une année électorale, le Conseil d'Administration a décidé, malgré tout, que toutes les délibérations se tiendront à bulletin secret.

Six urnes ont été installées à cet effet, une par unité cynégétique et la sixième réservée aux chasseurs individuels.

Les bulletins de votes pour les résolutions statutaires de couleur bleue devront être déposés dans la même urne, notre huissier de justice, Maître Christophe DENIS se chargera de les trier par la suite.

Je demanderai à deux personnes présentes dans la salle de bien vouloir accepter d'être accessoirisés pour le dépouillement des votes.

Tous les assesseurs et les personnels désignés devront se diriger vers 19h30 dans la salle des bureaux de votes pour rejoindre notre huissier de justice.

Je vous propose que le bureau de cette assemblée générale soit celui du Conseil d'Administration.

Je vous demande de bien vouloir valider, à main levée, la résolution n°1 : « Approuvez-vous le principe que le bureau de la FDC16 soit celui de cette assemblée générale ? »

LA RESOLUTION N°1 EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je vous rappelle que toutes les autres résolutions feront l'objet d'un vote à bulletin secret en fin de séance.

3. Procès-verbal de l'assemblée générale 2024

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2024 a fait l'objet d'une diffusion sur notre site internet permettant ainsi au plus grand nombre de chasseurs d'en prendre connaissance.

Aucune remarque particulière n'a été transmise à ce sujet.

La résolution n°2 est soumise au vote : « Approuvez-vous le procès-verbal de l'assemblée générale 2024 tel qu'il vous a été présenté ? »

LA RESOLUTION N°2 EST ADOPTÉE : 5 259 POUR ET 533 CONTRE.

4. Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 avril 2025

En premier lieu, je tiens au nom du Conseil d'Administration de la Fédération à vous remercier, vous les présidentes et présidents, les bénévoles de la chasse charentaise sans qui rien ne serait possible. Vous êtes la clef de voûte du bon fonctionnement de notre structure fédérale par votre engagement et votre disponibilité au service de la chasse et des territoires.

Votre Conseil d'Administration s'est réuni à onze reprises. Il s'appuie, pour prendre les décisions qui s'imposent, sur les travaux conduits par les pôles, mais aussi des réflexions émanant des réunions du bureau à raison de neuf séances de travail par an.

Ces réunions sont l'occasion d'entériner divers projets. Les présenter à cette tribune de façon exhaustive serait difficile tant ils sont nombreux.

Cependant, il me semble important de vous livrer les plus importants de l'année écoulée :

- Les projections financières du Projet Associatif Petit Gibier n°3 bis et le n°4.
- Le plan de gestion faisan de Mandchourie.
- L'engagement dans le programme Agrifaune.
- L'analyse sur les chasseurs n'ayant pas validé leur permis de chasse en 2023-2024 : moyenne d'âge, profil, résidence...
- La signature de la convention avec la Fédération Départementale des Gardes Particuliers.
- Le déploiement de la boîte à outils sanglier à la suite des accords entre l'état, les agriculteurs et les chasseurs.
- La préparation et la participation à la foire exposition de Barbezieux au village chasse et pêche.
- Le changement d'assurance pour le guichet unique et la responsabilité civile organisateur de chasse par suite de l'arrêt de MMA au niveau national.
- L'application de la nouvelle réglementation en matière d'agrainage de dissuasion pour le sanglier.
- La rédaction du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2024-2030.
- La rencontre avec le Centre National de la Propriété Forestière.
- L'expérimentation du piégeage du sanglier à l'aide de cages-pièges et de filets.
- Les sorties grand public telles que les soirées brame du cerf ou l'opération « Chassons le cancer ».
- La récompense des territoires de chasse ayant prélevé des sangliers pendant la période de chasse anticipée.
- Le renouvellement du parc informatique avec la mise en sécurité de notre réseau.
- Le recrutement de Manon LALANNE en tant que service civique sur les volets « éducation nature et initiation à l'environnement ».
- Le projet de convention cadre avec le Conseil Départemental qui devrait être officialisé lors de la commission permanente de mai prochain.
- Le rapprochement auprès de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Charente et les syndicats de rivières.
- La réorganisation des services à la suite du départ du Directeur Technique à la Fédération Régionale des Chasseurs de la Nouvelle-Aquitaine et l'anticipation des deux départs en retraite à la fin de l'année 2025.

Je vous invite à voir ou à revoir la vidéo présentant le nouveau fonctionnement fédéral qui s'articule désormais autour de pôles de compétences thématiques.

La résolution n°3 est soumise au vote : « Approuvez-vous le rapport de gestion du Conseil d'Administration tel qu'il vous a été présenté ? »

LA RESOLUTION N°3 EST ADOPTÉE : 5 384 POUR ET 482 CONTRE.

Claude, je te laisse le soin de présenter notre rapport d'activité qui cette année, est axée exclusivement sur notre nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

5. Rapport d'activité

Intervenant : Claude PINEL

Fonction : Secrétaire Général

Mesdames, Messieurs, chers amis chasseurs,

Pour la première fois, les présentations classiques à cette tribune des responsables de pôles sont remplacées par une vidéo.

Dans un premier temps, elle vous présentera les grandes lignes de notre nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2024-2030 approuvé le 30 décembre 2024 par Monsieur le Préfet, pour les 6 prochaines années.

Chaque responsable de territoire de chasse a été destinataire d'un exemplaire papier que vous avez reçu il y a quelques jours. Prochainement, la version électronique sera consultable sur notre site.

Aujourd'hui, vous allez pouvoir découvrir sous une forme visuelle sur écran les grandes lignes de ce nouveau schéma, avec :

- Les huit grandes thématiques.
- Les objectifs les plus importants.
- Et un focus sur les principales nouveautés par rapport au précédent.

Sans plus attendre, place à cette vidéo réalisée par la société DIGIVISION que j'ai l'honneur de lancer ce soir en exclusivité.

Le rapport d'activité 2024 qui vous a été également été envoyé par voie postale, résume, à lui seul, la diversité des missions réalisées. Je vous invite à le lire attentivement pour y découvrir les chiffres clés et les moments forts de cette année écoulée.

Vous pourrez ainsi apprécier qu'il reprend désormais les orientations stratégiques de notre nouveau schéma qui seront notre fil conducteur pour les six prochaines années.

La résolution n°4 est soumise au vote : « Approuvez-vous le rapport d'activité tel qu'il vous a été présenté ? »

LA RESOLUTION N°4 EST ADOPTÉE : 5 315 POUR ET 517 CONTRE.

Face à un climat anti-chasse déraisonnable, la chasse et les chasseurs vont devoir se réinventer, assumer leurs traditions mais également savoir évoluer.

Ensemble, nous devons relever les défis de demain, un des enjeux majeurs sera l'acceptation de la chasse par l'opinion qui passera par une meilleure connaissance de notre passion en expliquant qui nous sommes et ce que nous faisons.

Je ne voudrais pas terminer ce rapport d'activité sans remercier très officiellement et chaleureusement tout le staff de la Fédération, les secrétaires, les techniciens, les techniciens supérieurs, les responsables de pôles et le Directeur. Sans eux, rien ne serait possible.

Merci aussi à mes collègues administratrices et administrateurs qui ont investi beaucoup de temps et d'énergie tout au long de cette année. Je vous remercie de votre attention et laisse ce pupitre à notre Président pour son traditionnel rapport moral. Merci.

6. Rapport moral

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Le 16 janvier 2025, à Combiers, un drame venait toucher la communauté cynégétique charentaise. Jacky BAPTISTE, chasseur passionné trouvait la mort lors de l'organisation d'une battue aux sangliers. Assis tranquillement sur son siège de battue, une balle venait lui ôter la vie.

La faute à pas de chance diront certains, d'autres évoqueront les décès dans la pratique des sports de pleine nature qui sont beaucoup plus élevés. Bref tout le monde ira de son commentaire sur cette douloureuse affaire.

Quand la Charente Libre m'a interviewé sur ce drame, je me rappelle avoir dit : « *C'est une injustice que de mourir de sa passion. Ça ne devrait jamais arriver.* ». Profonde injustice quand on sait que des imprudences manifestes ont été commises.

Cette saison cynégétique, ce sont dix accidents mortels que nous avons à déplorer en France, 4 de plus que la saison précédente.

Sur ces 10 accidents mortels, 5 sont des auto-accidents, 4 sont causés par un tir direct et 1 seul est dû à un ricochet. 10 vies fauchées mais quand on en analyse les circonstances, 9 imprudences qui n'auraient jamais dû être commises.

Alors la faute à pas de chance, la comparaison avec d'autres activités ne sont pas des réactions dignes de personnes responsables. Tout simplement, il faut admettre que les règles de sécurité qui régissent les battues n'ont pas été respectées.

Alors faute individuelle, faute collective, qu'importe. Nous devons tous nous regarder dans un miroir et faire notre mea culpa. Que ce soit au niveau du chasseur individuel ou du directeur de battue, sommes-nous toujours irréprochables ? La vigilance doit être totale et aucun manquement aux règles ne doit être tolérée.

Les mesures de sécurité inscrites dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique en Charente sont strictes. Certaines d'entre elles, mises en place dans notre département depuis plusieurs années, ont été reprises au niveau national et sont obligatoires, maintenant, sur l'ensemble du territoire métropolitain. Nous pouvons dire que dans ce domaine, nous avons été des pionniers.

Dernièrement, le Conseil d'Etat a jugé que la sécurité à la chasse était suffisamment encadrée et qu'il n'était pas nécessaire de rajouter d'autres mesures.

Sans doute, certains chasseurs charentais sont nostalgiques du temps où on allait à la chasse sans se poser de question et où les contraintes étaient minimales. Ceux-là oublient qu'autrefois le grand gibier était pratiquement absent du territoire charentais. Aujourd'hui, la donne est différente.

La vie humaine n'a pas de prix. Tout doit être mis en œuvre pour que nous puissions chasser en toute sécurité. Il en va de notre crédibilité que ce soit pour nous ou pour les autres usagers que nous pouvons croiser lors du déroulement d'une battue.

Le dernier accident mortel qui a touché un non-chasseur a fait poindre l'idée d'un partage de la nature reprise par nos opposants. Le temps serait divisé et réparti. Les chasseurs seraient interdits de

Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 avril 2025

chasse les dimanches, les jours fériés ainsi que pendant les vacances scolaires. On pourrait également partager l'espace. Une partie du territoire serait ainsi dévolu aux chasseurs, l'autre réservé aux autres usagers de la nature.

N'en doutez pas, au prochain accident avec un non-chasseur, ces velléités de restriction de la chasse feront à nouveau surface. Qu'en sera-t-il alors des décisions qui seront prises au plus haut niveau de l'Etat ?

Vous m'avez sans doute souvent entendu à ce sujet-là. Pour moi, il est hors de question d'un quelconque découpage du temps ou de l'espace. Je prône la cohabitation.

Les mesures de sécurité sont suffisamment strictes, les moyens modernes de communication mis à notre disposition, je pense en particulier aux talkies-walkies qui sont d'un usage systématique maintenant en battue, font que chacun peut exercer son loisir en toute tranquillité sans être pris d'une peur totalement infondée.

Nous sommes des chasseurs responsables alors montrons notre volonté de faire des battues une action de chasse admise par tout le monde, une chasse sécuritaire, une chasse éthique qui ne souffrirait d'aucune critique venant de personnes qui nous observent tous les week-ends et qui sont les premiers à se plaindre, à la moindre incartade.

Une formation décennale sécurité, qui est obligatoire a été mise en place en 2019. Elle peut être suivie sur son ordinateur à distance ou en présentiel. Un certain nombre de soirées a été organisée, regroupant les chasseurs d'une même sous-unité cynégétique. D'autres sont prévues cette année. Le temps passe très vite et il ne reste plus que quatre années pour vous former. Je vous engage à prendre contact avec vos administrateurs pour l'organisation de ces formations.

L'année 2025 a vu le nouveau schéma s'appliquer après sa signature par Monsieur le préfet, le 30 décembre 2024. Il court jusqu'en 2030. En amont de la mouture définitive, tous nos partenaires ont été associés à son élaboration. La Direction Départementale des Territoires, l'Office Français de la Biodiversité, la Chambre d'Agriculture et les forestiers ont pris part aux discussions et je dois dire que c'est dans un climat serein que les débats ont eu lieu. Des points particuliers ont fait l'objet de négociations et des compromis ont toujours été trouvés permettant à chacun de s'y retrouver.

Les chasseurs n'ont pas été oubliés. Nous avons lancé une consultation où chacun pouvait émettre un avis et se prononcer sur le futur schéma. 93 % ont émis un avis favorable, plus d'une centaine parmi vous ont pris le temps d'y ajouter un commentaire.

Ce document qui encadre la chasse charentaise est le quatrième du genre. Il se veut être plus lisible et la recherche d'un renseignement sera facilitée. Je rappelle qu'il est opposable aux tiers et qu'il fait foi devant les tribunaux.

La partie concernant l'éducation à la nature et l'aménagement du territoire est importante montrant la volonté de votre fédération de monter en puissance sur ces deux sujets. Je reste persuadé que c'est en mettant en avant les actions menées sur ces thématiques que nous montrerons le rôle essentiel que joue la chasse dans la vie de nos territoires ruraux.

La chasse du grand gibier a été, vous vous en doutez, au centre de nos discussions. Sécurité, développement de la boîte à outils sanglier, surfaces minimales obligatoires pour organiser des battues ont été les principaux points débattus.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 avril 2025

Sans entrer dans une étude exhaustive de ce nouveau schéma, je me dois d'évoquer, à cette tribune, les quelques points nouveaux qui y figurent.

L'utilisation de la chevrotine, plébiscitée par nombre d'entre vous est maintenant possible. Le directeur de battue en sera le seul juge et c'est à lui et à lui seul que reviendra la responsabilité de son emploi. Cette munition ne peut être autorisée que dans des cas bien particuliers et son usage fait l'objet d'un encadrement très strict.

La possibilité de tir du sanglier autour d'une parcelle en cours de récolte, après avis de l'agriculteur est désormais possible.

Les grands cervidés font maintenant l'objet d'un plan de chasse triennal comme pour le chevreuil.

Une demande, émanant des agriculteurs, concernait la baisse de la surface minimale requise pour chasser le sanglier en battue. Elle était jusqu'à hier fixée à 300 hectares.

Après la rencontre avec Monsieur le préfet le 20 décembre 2024, nous avons trouvé un compromis sur une surface de 200 hectares, norme minimale en dessous de laquelle il était déraisonnable d'accéder pour des problèmes de sécurité. Bien évidemment, la possibilité de signer une convention avec les territoires voisins pour pouvoir chasser en battue est toujours d'actualité.

Nous nous sommes donné la possibilité, en l'inscrivant dans le schéma d'expérimenter une nouvelle forme de chasse : la traque-affût. Je parle bien d'expérimentation et seuls les territoires qui désireront tester cette pratique, après avis de la fédération, pourront y accéder.

Les conditions d'exercice de cette nouvelle forme de chasse seront draconiennes et il est pour l'instant hors de question de la développer sur une multitude de territoires sans l'avoir testé.

Le petit gibier fait également l'objet de toutes nos attentions. Plébiscité par les nouveaux chasseurs, les plans de gestion lièvre et faisan vont dans ce sens. Si le grand gibier et les dégâts qu'il occasionne occupent une grande partie de notre temps et de nos finances, notre volonté est de maintenir voire d'amplifier les projets que ce soit en termes de réimplantation d'espèce comme le faisan de Mandchourie qu'en terme d'aménagement des territoires favorables à la petite faune.

Les objectifs qui touchent le gibier migrateur sont, cette fois, clairement identifiées ce qui n'était pas forcément le cas dans les autres schémas.

Je tiens à rappeler que la palombe vient en tête des prélèvements dans notre département, montrant tout l'intérêt que portent les chasseurs pour cette espèce. La tourterelle des bois, en moratoire depuis plusieurs années devrait réouvrir avec un quota de prélèvement imposé et contrôlé via l'application ChassAdapt. Certaines espèces de canards, la bécassine des marais, la grive mauvis, le vanneau huppé font l'objet de demandes de moratoire.

La protection de la caille des blés pourrait arriver dans un avenir proche.

Il nous faut anticiper sur toutes ces restrictions et fourbir nos arguments, dès maintenant, afin d'organiser notre défense et être prêt le jour J. Les objectifs fixés dans le schéma répondent à cette exigence qui doit être la nôtre concernant ces espèces migratrices.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 avril 2025

La sécurité, dans cette pratique a été renforcée. Le port d'un élément fluo est maintenant obligatoire pour la chasse du petit gibier.

Pour terminer sur ce nouveau schéma, j'évoquerai les formations qui font également l'objet de toutes nos attentions.

Le permis de chasser à 0 € a été arrêté. En effet, nous avons constaté que le nombre de candidats était revenu à la hauteur de celui que l'on avait avant la mise en place de cette gratuité. Paradoxe de cette décision, les candidatures n'ont pas baissé mais au contraire, nous constatons un nombre d'inscriptions légèrement en hausse.

Je rappelle que toutes les autres formations dispensées dans votre fédération sont gratuites pour ses adhérents.

Les formations pour les directeurs de battue que ce soit l'initiale ou la remise à niveau ont été revues permettant aux candidats d'être parfaitement au fait de la législation en matière de sécurité. Ces formations permettent de prendre conscience de la responsabilité engagée en tant qu'organisateur de battue.

Un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique plus clair, plus lisible, plus pratique dans sa conception avec une volonté affichée d'une meilleure lisibilité que ce soit pour nous chasseurs ou bien pour le grand public, voilà les souhaits de l'ensemble des partenaires qui ont travaillé à son élaboration.

C'est un document essentiel à la pratique de la chasse dans notre département et j'engage chacun d'entre vous à en prendre connaissance. Cela devient une obligation quand on préside aux destinées d'une société de chasse qu'elle soit communale ou privée.

A la fin de l'année 2024, nous avons acté le départ de notre directeur technique qui a été recruté par la Région Cynégétique. En 2025, deux professionnels, un technicien supérieur et une secrétaire prendront une retraite bien méritée.

Dans toutes nos réunions, la question était posée. Avec une diminution du nombre de chasseurs structurelle, ne pensez-vous pas que la masse salariale devrait être revue à la baisse. Si le licenciement de personnels n'a jamais été envisagée, l'opportunité de ces départs en retraite programmés devait être prise.

En gestionnaires responsables, nous avons décidé de ne pas recruter de nouveaux personnels.

Bien évidemment cette décision prise, entraînait de facto, la nécessité de repenser le fonctionnement de nos services au sein de votre fédération.

On ne peut pas fonctionner à 14 comme on fonctionnait à 17. Nous n'avions pas le choix, il nous fallait réfléchir à une nouvelle organisation.

L'idée de regrouper les missions que sont celles d'une fédération départementale au sein de pôles faisait son chemin mais il restait des obstacles à franchir avant sa mise en place.

Certains personnels devaient accepter de prendre des responsabilités en plus de leur travail habituel, d'autres devaient carrément « changer » de métier pour assumer les nouvelles missions qui leur

Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 avril 2025

seraient confiées. Enfin, pour chacun, un profond changement devait être opéré remettant en cause les habitudes du passé.

Je tiens à cette tribune à toutes et tous les remercier, pour leur acceptation à relever le challenge et à se tourner résolument vers l'avenir.

Les prestations auprès de vos territoires de chasse devaient rester les mêmes mais un fonctionnement différent devait être opéré.

Des missions devaient être priorisées.

Après des réunions de travail où tous les aspects de cette nouvelle organisation ont été abordés, où tous les obstacles ont été franchis, cinq pôles principaux émergent :

- o Le pôle « direction ».
- o Le pôle « administratif et financier ».
- o Le pôle « dégâts et grand gibier ».
- o Le pôle « biodiversité, aménagement du territoire et éducation à la nature, pôle qui s'occupera de tout ce qui a trait au petit gibier ».
- o Et enfin le pôle « formations et sanitaire ».

Les différents personnels qui avaient déjà des spécialités, se sont répartis dans ces différents pôles.

En réalité, le changement est-il si profond que cela ? Je ne le pense pas. C'est plus la manière de procéder qui est différente.

Jusqu'à maintenant, vous aviez un agent référent, si je peux m'exprimer ainsi multi casquettes, capable d'apporter une réponse à vos interrogations.

Maintenant, vous vous adresserez au pôle compétent qui répondra au problème que vous rencontrerez et les personnels, je le répète reste à votre disposition. Seul changement, de polyvalents, ils deviennent de véritables spécialistes dans leurs domaines respectifs.

Je ne peux prendre la parole devant vous sans évoquer les dégâts causés par le grand gibier et en particulier le sanglier. Si une amélioration a été enregistrée en 2023-2024, due pour l'essentiel à des conditions climatiques particulières, aujourd'hui la situation en 2024-2025 se dégrade.

Pourtant l'effort de chasse a été maintenue, voire s'est amplifiée puisque nous dépassons les 8 000 sangliers prélevés à la fin de la saison, 700 de plus par rapport à la saison précédente.

En y ajoutant ceux tués en actes administratifs, le chiffre des 10 000 se rapproche.

Les prélèvements sont toujours aussi importants malgré la baisse du nombre de chasseurs, ~~mais~~ pour autant, les dégâts continuent de flamber impactant les finances de votre Fédération.

Il est tout de même paradoxal que, dans notre département, pratiquement 70 % du territoire n'enregistre aucun dossier de dégâts. Au contraire, à elles seules, 10 communes totalisent 50 % des montants indemnisés. Vous entendez bien 10 communes seulement.

La solution semble simple : chasses actives par les chasseurs durant toute la saison, appui des lieutenants de louveterie dans les cas où les populations de suidés sont trop importantes et mises en place de pièges (cages ou filets) pour compléter le dispositif.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 avril 2025

Malheureusement, la réalité est tout autre. Les querelles entre les territoires de chasse, le peu d'actions coordonnées qui permettrait un résultat satisfaisant en termes de prélèvements, les sociétés qui chassent peu laissant une quiétude importante aux animaux qui y trouvent des zones refuges, les différends entre personnes dont on ne comprend pas bien les fondements, des individus souvent néo ruraux qui acquièrent des propriétés et y interdisent la chasse ... Bref la liste serait trop longue pour expliquer notre échec sur ces communes.

Il faut nous donner les moyens pour retrouver l'équilibre agro-sylvo-cynégétique qui, je le rappelle est une mission de service public que nous a confiée l'Etat.

Sommes-nous des chasseurs ou devenons-nous simplement des régulateurs ? Ce rôle de régulateur que certains aimeraient nous voir jouer gommant toute autre forme de chasse.

Le piège est tendu, prenons garde à ne pas y tomber. En effet, demain, la seule activité qui pourrait perdurer dans nos campagnes, ce ne sera pas la chasse, mais une injonction à diminuer les populations de grands gibiers.

Demain, si nous n'y prenons garde, nous pourrions dire adieu à la chasse du petit gibier, adieu à la chasse des migrateurs, il restera uniquement la poursuite des grands animaux sans prise en compte de l'époque de reproduction, sans pouvoir choisir l'animal que l'on veut prélever, sans avoir le choix de la forme de chasse que l'on souhaite pratiquer. Seul le résultat comptera.

Je pousse le bouchon un peu loin, mais je crois qu'il est nécessaire pour créer un électro-choc.

Moi, dans la chasse ce que j'aime, c'est entendre une belle menée, c'est assister au travail du chien qui va verrouiller sa proie, c'est réfléchir aux ruses que je vais déployer pour tromper le gibier que je convoite et pouvoir ainsi m'en emparer. C'est cela la chasse et rien d'autre.

Nous sommes des amoureux de la nature dans laquelle nous officions, nous sommes respectueux du gibier que nous traquons.

Nous ne saurions devenir le bras armé de l'Etat et être à sa botte pour « dégommer » à tout va un grand gibier qui nous dépasse.

Nous ne devons plus assumer seul le paiement des dégâts. Des négociations vont débuter au plus haut niveau et je fais confiance à nos représentants pour arriver à un compromis et trouver d'autres financeurs.

Il serait question d'assumer seulement la partie administrative de gestion de ces dégâts, la partie indemnisation directe aux agriculteurs pourrait être dévolue à d'autres. J'en appelle solennellement à notre président national : mon cher Willy, nous comptons sur toi pour aboutir très rapidement à une réforme du système d'indemnisation actuel, il en va de la survie du système fédéral, il en va de la survie de la chasse populaire.

Comment accepter que nous soyons les seuls payeurs alors que dans bien des cas, nous ne sommes pas responsables des situations dégradées rencontrées sur le terrain ?

Je prends par exemple le cas du chevreuil dont le montant des dégâts dans le secteur viticole s'est monté, la saison dernière à plus de 70 000 euros. Il aboutit la vigne au moment où les bourgeons

Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 avril 2025

débourent, époque où il nous est interdit de le prélever. Au niveau régional, nous avons expérimenté l'efficacité des différents répulsifs mis à notre disposition.

Nous savons maintenant que des tirs de régulation ciblés, opérés à cette époque, éliminant par des frappes chirurgicales le ou les chevreuils responsables des dégâts seraient un remède efficace.

Éliminer toute une population dans un secteur est une pure foutaise et ne sert strictement à rien si l'individu fautif des dégradations dans la vigne n'est pas prélevé.

Nous réclamons depuis un certain temps la possibilité de prendre des arrêtés de chasses particulières qui pour l'instant nous sont refusés. Cela nous permettrait de former des chasseurs issus de vos territoires de chasse qui pourraient agir rapidement, dès les premières attaques, résolvant les problèmes rencontrés. Cela existe dans d'autres départements, pourquoi la Charente est-elle à part et ne déploie-t-elle pas cette possibilité ! Monsieur le préfet, écoutez-nous.

Cette situation est tout à fait paradoxale. Notre énergie et nos finances passent à résoudre ce problème de dégâts et de gestion du grand gibier alors que dans le même temps, les nouveaux chasseurs qui obtiennent leur permis de chasser, dans leur grande majorité, souhaitent pratiquer une chasse solitaire, prendre leur chien et aller se promener dans la nature.

La petite minorité de ces nouveaux chasseurs qui est attirée par la chasse du grand gibier veut traquer et accompagner les meneurs de chiens et en aucun cas rester au poste.

Posons-nous la question de savoir ce que l'on fait pour ces chasseurs de demain, pour éviter qu'au bout d'un laps de temps réduit, ils ne prennent plus leur permis de chasser, déçus de ne pas trouver sur le terrain ce qu'ils espéraient où tout simplement déçus de l'accueil qui leur est fait dans certaines sociétés de chasse ?

Nous avons entrepris un programme ambitieux de réintroduction du faisan commun à partir de la souche Mandchourie. Beaucoup d'efforts ont été déployés. Les premiers résultats sont particulièrement encourageants. Nous aimerions faire mieux mais nos finances, obérées par le dossier dégâts, ne nous permettent pas de pousser plus loin notre volonté de satisfaire ou d'aider de façon plus substantielles tous les territoires qui souhaiteraient rentrer dans le dispositif.

Le paradoxe se situe bien là, des attentes que nous ne pouvons satisfaire au niveau souhaité faute de finances à la hauteur de nos ambitions.

La nature est notre lieu de vie, nous la connaissons mieux que quiconque. Les enjeux de protection sont notre quotidien et nous en avons fait un objectif fort au sein de la fédération. Faire valoir et faire savoir notre travail doit être développé auprès du grand public.

L'idée d'un Naturo'bus itinérant est née. Expliquer qui nous sommes et ce que nous réalisons en termes de maintien de la biodiversité est une impérieuse nécessité. Nous devons silloner la campagne charentaise et expliquer ce qu'est la chasse et quels sont les enjeux de demain portés par notre activité.

Nous devons démontrer, promouvoir nos actions ce qui permettra d'inscrire durablement la chasse comme une activité incontournable dans la vie de nos territoires ruraux.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 avril 2025

Ce dispositif a un coût mais rassurez-vous, pas un centime ne sortira de la poche des chasseurs charentais. Ce projet a fait l'objet de demandes de subvention auprès de nombreux partenaires et je tiens à remercier, à cette tribune, ceux qui nous soutiennent dans cette démarche et ont déjà acté une aide financière pour la réalisation de ce projet.

Déjà des maires ont pris attache auprès de nous pour que l'on puisse se déplacer dans leur commune que ce soit pour une intervention dans le cadre scolaire ou d'une manifestation grand public organisée sur leur territoire.

Malgré une conjoncture compliquée, nous sommes soucieux de continuer à mener des projets innovants et fédérateurs.

A la Fédération Régionale Cynégétique Nouvelle-Aquitaine, deux nouveaux chargés de mission sont venus compléter l'équipe existante. Pour la plus grande région cynégétique de France, il devenait impensable de continuer à fonctionner avec seulement deux temps pleins et demi.

Des finances existent permettant de mener des projets surtout en termes d'aménagement de territoire, sans puiser dans la poche des chasseurs. Encore faut-il ouvrir les bonnes portes et être capable de monter des dossiers qui sont souvent très complexes pour être financés ?

L'un des nouveaux recrutés est un spécialiste dans ce domaine et nous espérons qu'il remplira pleinement la mission qui lui a été confiée. Les retombées seront particulièrement significatives pour nos fédérations départementales tant en termes d'aménagement, qu'en termes financier.

On le dit souvent, le chasseur agit, surveille, régule, entretient, plante, aménage, sauvegarde, tisse des liens étroits avec les agriculteurs, bref il est un des acteurs incontournables dans nos petites communes rurales. Malheureusement, il ne se met pas en avant et souvent, ses multiples activités sont méconnues du grand public.

Lord d'une récente rencontre avec Alain ROUSSET, Président de la région Nouvelle-Aquitaine, nous avons pu échanger sur ce sujet. Il a eu une oreille attentive et a proposé de s'emparer de cette thématique en mettant à notre disposition les moyens du conseil régional et de son service scientifique.

C'est ainsi qu'est né l'idée de publier un rapport mettant en avant toutes les opérations que nous menons pour la sauvegarde de la biodiversité. Les pêcheurs y seraient associés. Ce rapport, diffusé auprès d'un large public, mettrait en avant nos actions et aurait un impact beaucoup plus important que s'il émanait des chasseurs.

Je connais l'attachement du Président, lui-même chasseur et pêcheur, pour nous soutenir et promouvoir nos actions. Je sais compter sur lui pour notre défense et je le remercie sincèrement pour cette initiative.

Je ne peux conclure ce rapport moral sans évoquer l'attaque qui est faite contre les chasses traditionnelles de la palombe en utilisant des filets horizontaux dans les palombières ou des filets verticaux dans les cols pyrénéens.

La commission européenne a décidé de traduire la France devant la cour européenne de justice pour obtenir l'interdiction de ces deux chasses.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 avril 2025

Quatre départements de Nouvelle-Aquitaine (la Gironde, les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques) et un département d'Occitanie, le Gers, où se pratiquent ces chasses traditionnelles, seraient touchés par cette interdiction.

La justification avancée est tellement fantaisiste qu'on a du mal à y croire. Vous avez la possibilité de chasser la palombe au fusil, donc vous ne devez pas utiliser des engins, en l'espèce des filets, pour la capturer.

Que sont les prélèvements réalisés avec ces chasses traditionnelles comparés aux autres ? Une goutte d'eau assurément. Et pourtant c'est l'argument fallacieux qui est donné pour justifier la demande d'arrêt de ces chasses.

Si cette attaque semble ne pas nous concerner, nous les chasseurs charentais, en toile de fond, c'est bien l'ensemble des chasses des oiseaux migrateurs qui est remise en cause. Hier, c'était la tourterelle des bois, aujourd'hui ce sont certaines formes de chasse à la palombe, demain des espèces de canards, de grives, la bécassine des marais, la caille des blés pourraient se voir appliquer un moratoire : les espèces migratrices sont dans le viseur !

La solidarité doit être totale. Si une espèce ou une forme de chasse est attaquée, nous devons tous faire front.

La vénerie, la chasse de nuit au gibier d'eau sont déjà remises en cause. Demain, d'autres modes de chasse seront sur la sellette jusqu'à ce que la chasse française disparaisse de nos campagnes. Car le but inavoué, mais qui transparait à travers toutes ces attaques, c'est bien l'éradication de notre passion.

Notre Président national, nous appelle, tous, à nous rassembler devant les mairies, pour une remise d'un manifeste sur le maintien de la chasse. Cette action pacifique est prévue le samedi 17 mai prochain.

Montrons notre détermination, montrons notre attachement à faire vivre l'ensemble des chasses qui s'inscrivent dans l'histoire de nos territoires ruraux.

Je compte sur votre mobilisation pour que cette journée soit une réussite.

Merci à vous tous pour votre implication quasi quotidienne à faire vivre la chasse. Je sais, on vous en demande beaucoup et je peux comprendre quelquefois votre découragement.

Aujourd'hui, ne lâchez rien. On a besoin de vous, de votre engagement pour que demain la chasse perdure.

Un grand merci à l'ensemble des personnels de votre fédération qui travaille à la reconnaissance de la chasse, à mes collègues administrateurs, à tous les chasseurs bénévoles qui encadrent des formations, qui participent aux réunions de travail ou qui viennent aider à des activités fédérales sans compter leur temps, à nos estimateurs qui ont une tâche souvent ingrate à accomplir, aux associations spécialisées qui regroupent des chasseurs passionnés.

Vous tous jouez un rôle dans la pérennité de notre passion. Vive la chasse charentaise ! Je vous remercie.

La résolution n°5 est soumise au vote : « Approuvez-vous le rapport moral tel qu'il vous a été présenté ? »

LA RESOLUTION N°5 EST ADOPTÉE : 5 268 POUR ET 564 CONTRE.

Je vais désormais laisser la place à notre Trésorier, Joël BEAULIEU ainsi qu'à notre Expert-Comptable, Madame Fanny RODRIGUEZ pour la présentation des comptes, puis à notre Commissaire aux Comptes, Monsieur Louis-Guillaume BLANC.

Je vous remercie de votre attention.

7. Approbation des comptes annuels

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter en qualité de Trésorier, les comptes de l'année écoulée, clos au 30 juin 2024. Je vous présenterai également le budget prévisionnel voté à l'unanimité des membres de votre Conseil d'Administration.

Je vous demanderai en suivant de bien vouloir approuver ces différents chiffres conformément aux statuts de votre Fédération.

Le cabinet d'expertise comptable a établi les comptes à l'image de l'exercice précédent, et notre Commissaire aux Comptes en a effectué le contrôle.

Nous vous avons adressé en temps utile dans la circulaire n° 2 le compte de résultat, le bilan et le projet de budget prévisionnel afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Cette année, tous les éléments relatifs à l'assemblée générale ont également été déposés sur chaque espace adhérent privatif de Retriever que je ne peux que vous inviter à consulter régulièrement.

Ces différents rapports sont également à votre disposition dans leur intégralité sur notre site internet, comme la loi nous l'impose au titre d'association de protection de la nature et de l'environnement.

En premier lieu, je tiens à vous rappeler que depuis la campagne cynégétique 2019-2020, il n'existe qu'une seule comptabilité générale et non plus deux comme auparavant.

Cette comptabilité doit obligatoirement être composée de trois sections analytiques distinctes : service général, dégâts Grand Gibier et écocontribution.

L'Etat nous impose de produire chaque année le descriptif de la construction de la section analytique dégâts grand gibier détaillant le mode de financement de celle-ci. Je ferai tout à l'heure un focus sur cette section analytique précisément.

Après ce rapide préambule, je laisse le soin à Madame Fanny RODRIGUEZ, notre Expert-Comptable de vous présenter la synthèse de l'arrêt des comptes clos au 30 juin 2024.

Intervenante : Fanny RODRIGUEZ

Fonction : Expert-Comptable

Mesdames, Messieurs, bonjour,

Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 avril 2025

Je vais vous présenter les comptes annuels de l'exercice pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 tels qu'ils ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes, Monsieur Louis-Guillaume BLANC. Le compte de résultat de l'association est divisé en trois sections analytiques : dégâts grand gibier, écocontribution et service général.

L'exercice 2023-2024 de la section analytique Dégâts Grand Gibier est excédentaire à hauteur de 42 880 € contre un déficit de 246 674 € en N-1. Cet excédent découle d'une hausse importante des produits d'exploitation et dans le même temps, d'une baisse également significative des indemnités versées.

En effet, les produits de la section DGG augmentent de 155 K€ passant de 952 K€ à 797 K€ :

- Une hausse des dispositifs de marquage (bracelets grand gibier et Manufix) de 116 823 € due à l'augmentation des tarifs pratiqués.
- Une hausse de la subvention de l'Etat qui passe de 123 K€ pour le plan de résilience en 2022-2033 à 202 K€ pour le plan d'accompagnement financier en 2023-2024.
- Une hausse des contributions territoriales avec l'augmentation de la contribution territoriale de base et la mise en place de la contribution territoriale différenciée à hauteur de 91 218 €.

Du côté des charges de cette section DGG, elles diminuent de 134 K€ passant de 1044 K€ à 910 K€ :

- Une baisse significative des indemnités versées aux agriculteurs de 196 K€, passant de 470 K€ pour l'exercice précédent à 274 K€ en 2023-2024.
- Malgré tout, les frais d'estimation se maintiennent à un niveau d'environ 49 K€ en raison de la mise en application de la nouvelle règle des 150 € par exploitation. L'activation de la télédéclaration est évoquée pour faire baisser le coût de la gestion administrative des dégâts.
- Une augmentation de l'affectation des frais généraux avec l'application d'une nouvelle clé de répartition correspondant aux temps de personnels dédiés aux DGG soit 60 120 € et correspondant à 21 % contre 10 % auparavant. Conformément aux recommandations du Commissaire aux Comptes, cette nouvelle clé de répartition évoluera chaque année lors de la clôture des comptes au réel du temps passé.
- Une légère baisse des frais de personnels affectés de 10 622 €.

La saison 2023-2024 correspond à la première campagne depuis 2015-2016 où les recettes dégâts sont plus importantes que les charges affectées aux dégâts.

Cependant, cet équilibre budgétaire reste fragile car, sans l'aide financière de l'Etat, la section analytique dégâts serait encore déficitaire de 158 678 € malgré les augmentations tarifaires déjà pratiquées, et dans l'hypothèse où les indemnités versées ne remontent pas à un niveau connu au cours des années précédentes.

Le compte de résultats consolidé de l'exercice 2023-2024 qui correspond donc à la fusion des trois sections analytiques (dégâts grand gibier, écocontribution et service général), est excédentaire à hauteur de 115 339 € contre un déficit de 345 685 € en N-1.

- Du côté des produits, on note une progression globale de 333 K€ dont :
 - Une hausse des ventes et prestations de 67 749 €.
 - Une hausse des subventions d'exploitation de 34 705 €.
 - Une hausse des cotisations et redevances de 246 553 €.
 - Une hausse des produits financiers de 23 316 €.
- Du côté des charges, elles diminuent globalement de 131 K€ dont :
 - Une baisse des achats dont les indemnités de dégâts évoquées précédemment à hauteur de 219 460 €.
 - Une baisse des autres services extérieurs à hauteur de 19 470 €.
 - Une hausse des frais de personnels consécutifs aux augmentations successives du point INM à hauteur de 71 313 €.

C'est la première campagne cynégétique depuis 2014-2015 où la FDC16 génère un excédent. Après 3 exercices fortement déficitaires, c'est une trajectoire positive qu'il faut souligner.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 avril 2025

Le bilan clos au 30 juin 2024 correspondant à l'image du patrimoine de la Fédération à un instant « t » se caractérise par les éléments suivants :

- Le résultat bénéficiaire de cette année et la baisse des créances adhérents au 30 juin 2024 a permis l'amélioration de la trésorerie à cette même date, passant de 1 143 K€ à 1 350 K€ avec la réalisation d'un placement en parts sociales à hauteur de 304 K€.
- Toujours grâce à cet excédent, les capitaux propres passent de 827 K€ à 942 K€, et les réserves disponibles à 487 K€. Encore une fois, le montant de ces réserves affaiblies par les déficits des exercices précédents, reste fragile au regard du budget annuel de la Fédération de 2 800 K€.

Depuis la loi chasse de 2000 dite loi VOYNET, il est fortement conseillé aux FDC de disposer d'un exercice de fonctionnement d'avance en trésorerie pour faire face à quelque aléa que ce soit.

Les prochains exercices comptables auront pour objectif de reconstituer ce « matelas » de trésorerie nécessaire à la pérennité de la structure fédérale en disposant d'un exercice d'avance en matière de fonctionnement.

Je vous remercie de votre attention et je vais maintenant laisser la parole à Monsieur Louis-Guillaume BLANC, Commissaire aux Comptes.

Intervenant : Louis-Guillaume BLANC

Fonction : Commissaire aux Comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation des comptes.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 avril 2025

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 avril 2025

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Soyaux, le 3 avril 2025
Pour la société SAS EXCO VALLIANCE AUDIT

M. Louis-Guillaume BLANC,
Commissaire aux Comptes

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier

Maintenant que les comptes ont été certifiés par notre Commissaire aux Comptes, je vous présente les résolutions comptables que vous aurez à voter tout à l'heure.

La résolution n°6 est soumise au vote : « Approuvez-vous les comptes annuels de l'exercice 2023-2024 clos au 30 juin 2024, tels qu'ils ont été arrêtés et donnez-vous quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion ? »

LA RESOLUTION N°6 EST ADOPTEE : 5 201 POUR ET 661 CONTRE.

La résolution n°7 est soumise au vote : « Approuvez-vous l'affectation de l'imputation de l'excédent de 115 339,29 € en augmentation des réserves de gestion ? »

LA RESOLUTION N°7 EST ADOPTÉE : 5 263 POUR ET 662 CONTRE.

La résolution n°8 est soumise au vote : « Approuvez-vous dans le cadre des projets associatifs financés à partir des réserves fédérales, la poursuite du PAPG pour 131 326,61 € ? »

LA RESOLUTION N°8 EST ADOPTÉE : 4 441 POUR ET 1 309 CONTRE.

8. Approbation du budget prévisionnel 2025-2026

Intervenant : Joël BEAULIEU

Fonction : Trésorier

Ce projet de budget prévisionnel 2025-2026 vous a été présenté et commenté lors des réunions de secteurs. Il est également consultable sur le site internet de la Fédération et dans votre espace adhérent privatif Retrieveur.

Les cotisations ont été calculées en prenant en compte la prévision d'inflation 2025 de 1,8 % indiqué dans le projet de loi de finances. La réalité financière des dégâts nous a conduit à construire une section analytique dégâts de grand gibier à hauteur de 800 000 €.

Les produits prévisionnels 2025-2026 s'élèvent à hauteur de 2 722 510 € contre 2 844 123 € en 2024-2025 avec notamment :

- 492 530 € de ventes et de prestations, poste en baisse avec l'arrêt des Manufix.
- 356 456 € de subventions d'exploitation en baisse avec le plan d'accompagnement financier de l'Etat vis-à-vis des dégâts non intégrés.
- 1 688 024 € d'autres produits de gestion courante en hausse avec l'augmentation des tarifs des cotisations et autres redevances fédérales ainsi que la compensation de l'arrêt des Manufix via une contribution territoriale différenciée supplémentaire.

Les charges prévisionnelles 2025-2026 s'élèvent à hauteur de 2 719 634 € contre 2 841 429 € en 2024-2025 :

- 575 000 € d'achat en baisse avec une diminution des indemnités de dégâts mais une hausse des coûts de l'énergie.
- 156 100 € de services extérieurs en hausse avec le remplacement du groupe électrogène à Rognac amorti sur 10 ans.
- 340 000 € d'autres services extérieurs en baisse malgré l'augmentation des frais d'estimateurs et des honoraires d'avocats (Contentieux JOUBERT-RIPPE en Cour de Cassation et Cour d'Appel).
- 1 091 534 € de charges de personnels en baisse malgré une augmentation du point INM (+ 2 %) et des charges sociales à hauteur de 65 % des salaires et traitements (réduction FILLON en baisse). A salaires et traitements identiques versés en 2014-2015 (716 579 €) et en 2023-2024 (718 640 €), le montant des charges sociales est passé de 289 490 € à 459 937 € de charges sociales soit une hausse de 170 477 €. Il n'est pas exact de dire que la masse salariale augmente. Ce sont les charges sociales qui sont liées à la masse salariale qui augmentent, et cette nuance doit être précisée.

S'agissant de la section dégâts grand gibier, deux versions seront soumises à votre vote en fin d'assemblée :

- La version n°1 avec une contribution territoriale de base à 150 € et une contribution territoriale différenciée s'échelonnant de 0 € à 1,75 € par hectare.
- La version n°2 avec une contribution territoriale de base à 200 € et une contribution territoriale différenciée s'échelonnant de 0 € à 1,35 € par hectare.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 avril 2025

Comme évoqué lors des réunions de secteurs, le Conseil d'Administration a décidé d'arrêter le marquage de sangliers prélevés à la chasse via les Manufix pour la saison 2025-2026.

- o Face à la nécessité de gagner du temps tant au niveau de la gestion administrative de la Fédération que pour vous, les responsables de territoires ;
- o Face aux demandes répétées de nombre de présidents de territoires qui se sentaient lésés vis-à-vis de territoires voisins qui ne prélèvent que par battue administrative en s'affranchissant du paiement des Manufix ;
- o Face à notre volonté de limiter tous les freins aux prélèvements ;
- o Face aux excès constatés de fausses déclarations (un tiers de sangliers de moins de 20 kg enregistrés cette saison) ;
- o Il était urgent d'agir pour préserver une part importante de financement des dégâts !!!

Pour compenser cette perte financière, un système mutualisé par tranche de Manufix ≥ 20 kg achetés à 32 € en 2023-2024 a été acté. Le montant à payer par territoire correspondra au maxi de chaque fourchette par tranche de 5 Manufix payés en 2023-2024.

En conclusion sur ce point, je tiens à vous rappeler que le sanglier reste soumis au plan de gestion avec déclaration obligatoire des prélèvements dans les 48 heures. En 2024-2025, nous devons justifier des sangliers prélevés tous les mois.

En 2025-2026, ce sera toutes les semaines. Vous comprendrez aisément qu'il est primordial que chaque territoire déclare bien ses prélèvements dans les délais impartis afin que les données transmises à l'administration soient conformes à la réalité de terrain.

S'agissant de la contribution territoriale différenciée qui répond aux exigences du législateur depuis la loi de 2019, elle constitue de fait la variable d'ajustement pour équilibrer cette section analytique. Selon la version qui sera retenue, la part de taxe à l'hectare sera donc plus importante en fonction de la mutualisation votée sur tout ou partie des autres contributions financières.

Le calcul de la contribution territoriale différenciée en 2025-2026 sera fait uniquement à partir des montants indemnisés 2023-2024 et non plus sur les surfaces détruites. Seuls les dégâts occasionnés par le sanglier ont été pris en compte.

Six classes ont ainsi été définies :

- o 249 communes (soit 69 % du département) n'ont pas eu de dégâts de sanglier en 2023-2024, ce qui démontre qu'il n'y a pas des problèmes partout.
- o 36 communes soit 10 % du département génèrent 72 % des dégâts ce qui représente la somme de 160 503 € sur un total 221 035 €. Il conviendrait donc que les actions administratives complémentaires à la chasse se concentrent principalement sur ces communes pour avoir une incidence forte sur les finances fédérales.

Les propositions des cotisations et autres contributions pour la saison 2025-2026 soumises à votre approbation sont les suivantes :

- o Cotisation départementale annuelle : 114 €.
- o Adhésion simple : 261 €
- o Contrat de service : forfait de 150 € et 0,28 € par hectare.
- o Bracelet daim : gratuit.
- o Bracelet chevreuil : 26,50 €.
- o Bracelet cerf mâle : 115 €.
- o Bracelet cerf BDF : 73 €
- o Contribution territoriale de base : 150 € pour la version n°1 ou 200 € pour la version n°2.
- o Contribution territoriale différenciée : de 0 à 1,75 € pour la version n°1 ou de 0 à 1,35 € pour la version n°2.
- o Contribution territoriale différenciée supplémentaire : compensation de l'arrêt des Manufix calculée par territoire de chasse et par tranche de 5 Manufix achetés en 2023-2024.

La résolution n°9 est soumise au vote : « Approuvez-vous pour financer le budget prévisionnel 2025-2026, le vote des redevances et contributions 2025-2026 présentées : version n° 1 ou version n° 2 ? »

LA VERSION 2 DE LA RESOLUTION N°9 EST ADOPTÉE : VERSION 1 (2 624) ET VERSION 2 (2 731).

Avant de clôturer cette partie financière, je tiens à remercier :

- Monsieur Louis-Guillaume BLANC, notre Commissaire aux Comptes qui a certifié nos comptes sans réserve.
- Madame Fanny RODRIGUEZ, notre Expert-Comptable pour la qualité du travail réalisé et la clarté de sa présentation.

Je ne serai pas complet sans adresser mes plus vifs remerciements à Carine, notre comptable pour la tenue de notre comptabilité d'engagement et à Cyril, notre Directeur pour son aide et son accompagnement dans la préparation et la rédaction des supports qui vous ont été distribués et dont la synthèse vous a été présentée ce soir.

J'en ai terminé avec ce rapport financier, je vous précise que conformément aux dispositions des statuts de la Fédération, tous ces éléments budgétaires seront transmis à Monsieur le Préfet dans les prochaines semaines et consultables sur notre site internet.

Mesdames, messieurs, chers amis, je vous remercie de votre écoute et de votre attention. Le Président et moi-même restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires. Je laisse le soin à Bruno d'accueillir les personnalités qui vont le rejoindre à cette tribune.

9. Interventions des personnalités

Pendant que nos invités sont en train de prendre place sur scène à mes côtés, permettez-moi de vous présenter celles et ceux qui vont se succéder à ce pupitre :

- ⇒ Madame Laëtitia PLUMAT-PERROCHEAU, Présidente de la Chambre d'Agriculture de la Charente.
- ⇒ Monsieur Mathieu LABROUSSE, élu en charge de la chasse et représentant le Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.
- ⇒ Madame Maryline VINET, 4^{ème} Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Charente.
- ⇒ Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président de l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité de la Charente.
- ⇒ Monsieur Mathieu RHONE, Chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité.
- ⇒ Monsieur Cédric DE PENFENTENYO DE KERVEREGUIN, Colonel du groupement de gendarmerie de la Charente.
- ⇒ Madame Caroline COLOMBIER, Députée de la 3^{ème} circonscription de la Charente.
- ⇒ Monsieur René PILATO, Député de la 1^{ère} circonscription de la Charente.
- ⇒ Enfin Monsieur Hervé SERVAT, Directeur de la Direction Départementale des Territoires de la Charente, représentant Monsieur le Préfet.

Madame la Présidente, pour une première, c'est à vous de commencer.

Intervenant : Laëtitia PLUMAT-PERROCHEAU

Fonction : Présidente

Structure : Chambre d'Agriculture de la Charente

Intervenant : Mathieu LABROUSSE

Fonction : Elu, représentant le Président

Structure : Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

Intervenante : Maryline VINET

Fonction : 4^{ème} Vice-Présidente, en charge de la citoyenneté

Structure : Conseil Départemental de la Charente

Intervenant : Jean-Michel BOLVIN

Fonction : Président

Structure : Association des Maires et Présidents d'intercommunalité de la Charente

Intervenant : Mathieu RHONE

Fonction : Chef du service départemental

Structure : Office Français de la Biodiversité

Intervenant : Cédric DE PENFENTENYO DE KERVEREGUIN

Fonction : Colonel

Structure : Groupement de gendarmerie de la Charente

Intervenante : Caroline COLOMBIER

Fonction : Députée de la 3^{ème} circonscription de la Charente

Structure : Assemblée nationale

Intervenant : René PILATO

Fonction : Député de la 1^{ère} circonscription de la Charente

Structure : Assemblée nationale

Intervenant : Hervé SERVAT

Fonction : Directeur

Structure : Direction Départementale des Territoires de la Charente

10. Remise des médailles

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

Comme chaque année, en récompense pour leurs investissements au sein de leurs territoires, dans l'intérêt de la chasse, de la faune sauvage et ses habitats, je vais procéder à la remise des décorations pour les services rendus à la cause cynégétique.

A l'appel de votre nom, je vous demanderai de bien vouloir me rejoindre à l'estrade pour la remise de votre médaille.

Comme l'année passée, nous avons décidé d'honorer nos deux récipiendaires présents ce soir en leur remettant un diplôme d'honneur et le livre de Willy SCHRAEN, « un chasseur en campagne ».

Certains médaillés indisponibles ce soir, se verront décorer dans les semaines à venir par l'administrateur de leur secteur, Robert BEAUVAIS, Alain MONTEAU, Joël MICHELET, Henri PORTIER et Serge TOUTAUD.

Je demanderai également à Renaud JOUBERT, notre photographe professionnel de bien vouloir immortaliser ce moment, témoin de l'implication de ce chasseur pour la défense et la promotion de notre passion et de notre culture :

- Monsieur Bruno MEUNIER remet une médaille de bronze à Monsieur Rolland GERMAIN, ancien Trésorier de la société de chasse communale de Vars.
- Monsieur Bruno MEUNIER remet une médaille d'argent à Monsieur Fernand PATRIER, ancien Vice-Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 avril 2025

Mon cher Fernand, tu es l'une des forces vives du monde de la chasse. C'est ton dévouement sans faille qui est récompensé aujourd'hui. Je sais que tu fais partie de cette grande famille de bénévoles, et que tu ne comptes pas ton temps au service de notre passion.

En votre honneur, écoutons les honneurs interprétés par le Rallye Tussonnais.

Même s'il est de tradition de ne pas applaudir les honneurs, je pense, malgré tout, que nous pouvons faire une petite entorse à cette règle et les applaudir comme il se doit au nom de la chasse charentaise. Merci pour eux.

11. Discours de clôture

Intervenant : Bruno MEUNIER

Fonction : Président

2025 sera particulière pour deux professionnels qui feront valoir leur droit à une retraite bien méritée à la fin de l'année. Ce soir, ce sera leur dernière assemblée générale en tant que salarié de notre Fédération.

Vous l'avez compris, je veux parler de Nathalie GAUTHIER et de Philippe GERVAIS à qui je demande de bien vouloir me rejoindre maintenant à cette tribune.

Arrivés respectivement à la Fédération à quelques mois d'intervalles en 1985, je suis fier de les honorer pour les 40 années de bons et loyaux services démontrant ainsi l'importance de la vie professionnelle dans l'épanouissement de chacun.

Au nom de la communauté cynégétique charentaise, Nathalie, Philippe, je tiens à vous remettre la grande médaille d'or du travail, symbole d'une carrière exemplaire et témoin d'efforts continus pour acquérir une meilleure qualification et accroître vos compétences.

Permettez moi au nom du Conseil d'Administration de vous remettre cette médaille du travail « grand or » pour 4 décennies passée dans nos locaux à Puymoyen.

Il est maintenant le moment de clôturer cette assemblée générale 2025. Je voudrais vous dire que la chasse est constituée d'un ensemble indivisible, et je vous demande à toutes et à tous, la plus grande solidarité.

La chasse est une passion, la chasse est un art de vivre, la chasse est une culture, la chasse est dans notre ADN et elle contribue à notre identité. Faisons tout pour faire partager ces émotions autour de nous surtout aux non chasseurs, il en va de notre crédibilité et de notre avenir.

Permettez-moi de citer la chasse de Tony BURNAND, écrivain qui disait en 1967 :

- o *« Nous pouvons, nous chasseurs, nous promener tête haute avec notre fusil, certain de notre bon droit de la justice de notre cause en ses principes, mais à l'expresse condition d'avoir la conscience nette, notre conscience sportive et de respecter le serment intérieur que nous devons nous être fait, de nous conduire toujours et partout en vrai chasseur sportif, en chasseur propre, messenger d'un bien qui nous est confié pour que nous en usions sans en abuser ».*

Alors oui, soyons fiers d'être chasseurs. Devenons tous demain des ambassadeurs de cette passion qui nous anime, devenons tous demain des militants pour défendre notre culture rurale.

Avant de passer aux réjouissances gustatives qui vont suivre et rejoindre les bureaux de vote dans la salle des Lavois, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous informer que votre Fédération

Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 avril 2025

sera présente le dimanche 22 juin prochain au Domaine du Perchet à Dirac pour la fête de la ruralité avec notamment un simulateur de tir.

Un très grand merci à toutes et à tous. Merci également à l'équipe de la régie, merci encore à toute l'équipe fédérale, élus et professionnels.

Vive la chasse et vive la Charente...

Le Secrétaire Général,



Claude PINEL

Le Président,



Bruno MEUNIER

PROJET